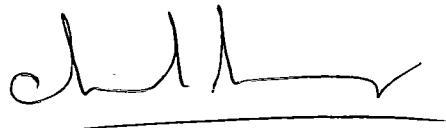


No. 201110K

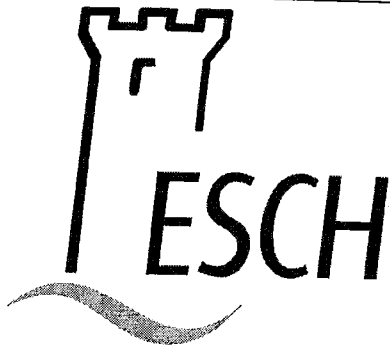
Transmis à Madame le Bourgmestre de
la commune de Esch/Alzette
après en avoir pris connaissance.

Luxembourg, le 13 juillet 2011

Le Commissaire de district,



Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le 18
18 JUL. 2011



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
01.07.2011

Date de la convocation des conseillers:
01.07.2011

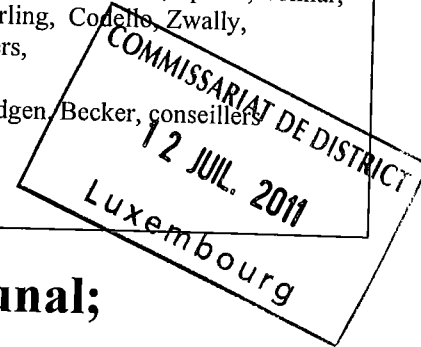
point de l'ordre du jour :
09

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 8 juillet 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Codé, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Snel, Knaff, Hildgen, Becker, conseillers communaux



Le Conseil Communal;

Objet: Dénomination d'une place pour la nouvelle école Nonnewisen

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la dénomination d'une place pour la nouvelle école Nonnewisen ;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

Vu l'avis de la commission des voies, bâtiments et réseaux industriels ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

**d é c i d e
à l'unanimité**

de dénommer la place pour la nouvelle école Nonnewisen comme suit :

- **Place Adeline Pellegrino, inspectrice de l'enseignement primaire**

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 08.07.2011
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,